Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 18 (1912)

Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus et notes bibliographiques.

Paul Bordeaux. *La distribution aux Français de trois cent millions de pièces en métal de cloche pendant les années 1792 et 1793.* Paris, C. Rollin et Feuardent, 1908, br. in-8° de 34 p. (Extr. de la *Revue numismatique*, 1908.)

Rappelons d'abord que c'est en application des lois de l'Assemblée nationale des 24, 26 juin et 6 août 1791, que l'on frappa, dans l'espace de deux années et demie, pour 19,232,543 livres de sols et de doubles sols, avec le bronze provenant de la fonte des cloches des églises ou des couvents supprimés.

Il s'agissait donc d'une énorme quantité d'espèces en métal de cloche, dont la distribution sur le territoire français devait bien rencontrer certaines difficultés. Il faut donc louer l'auteur de la présente étude d'avoir voulu se rendre compte des circonstances qui, en 1792 et 1793, ont accompagné cette distribution, et la répartition de cette singulière monnaie entre tous les habitants de la France. C'est à quoi il arrive par l'examen de documents conservés dans les archives municipales de Compiègne, et publiés par M. Joseph Aubey, membre correspondant de la Société française de numismatique.

On peut effectivement, en ce qui concerne les modes de répartition de cette somme de près de 20,000,000 de livres en pièces de un et de deux-sols, étendre par analogie les diverses mesures exécutoires prises par l'autorité municipale de Compiègne aux autres municipalités de France.

Tout en regrettant de ne pouvoir entrer dans le détail des faits relatés par M. Bordeaux, nous nous bornons à transcrire ici un court passage de ses conclusions :

« Ces espèces, dit-il, ont servi à faciliter la circulation monétaire et « à pallier à l'exportation de métaux précieux, qui était une consé-

« quence de la période aiguë de la Révolution, et en second lieu à « permettre plus facilement le retrait des billets de confiance émis par « les municipalités. »

Remarquons qu'à l'origine on avait plutôt, par ces fabrications monétaires, prévu l'échange des assignats de cinq livres, si répandus dans le public; mais cet échange ne put se produire que partiellement.

E. L.

Furio Lenzi. *La statua d'Anzio e il tipo della Fortuna nelle monete repubblicane.* Roma, 1910, br. in-8° de 16 p., avec 2 pl. (Extr. de la *Rassegna numismatica*, 1910.)

Cette statue, trouvée en décembre 1878, a occupé, à réitérées fois, le monde des archéologues. La tête et le corps paraissent avoir été sculptés à deux époques différentes.

Le professeur L.-A. Milani, du Musée archéologique de Florence, a émis l'opinion qu'elle devait représenter la *Fortuna Victrix*, une des célèbres Fortunes d'Anzio.

M. Furio Lenzi, l'auteur de la présente brochure, n'admet pas, pour sa part, cette identification. Il base son argumentation sur le lieu même de la découverte de l'objet discuté, qui fut trouvé, non dans un temple mais encore placé dans une niche, sur le port, à l'ornement duquel il servait. C'est de plus une statue en pied et non en buste, forme sous laquelle la déesse est figurée sur plusieurs monnaies de la République romaine. En outre, le sujet des monnaies possède incontestablement un air plus ancien que la statue à aucun degré ne saurait présenter.

Telle est, résumée en peu de mots, la thèse soutenue par M. Lenzi. Il dit bien que ce n'est pas, selon lui, la statue, mais il ne tente aucune explication sur ce qu'elle peut bien représenter. H. C.

Commandant A. Babut. *Le cachet, le timbre et le coin du jeton des postulances de l'Ordre du Temple.* Bruxelles, 1910, br. in-8° de 11 p. avec fig. dans le texte. (Extr. des Mémoires du *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille*, Bruxelles, 1910, pp. 507-517.)

Depuis la publication d'une précédente étude sur l'Ordre du Temple, étude dont la *Revue* a rendu compte [1], notre collègue M. Babut a eu la chance de retrouver, parmi les objets composant le trésor de l'Ordre, déposés aux Archives nationales de France, le cachet, le timbre et un coin de jeton des Postulances de cet Ordre.

[1] Voir *Revue suisse de numismatique*, 1910, t. XVI, pp. 205-206.

Il a communiqué sa découverte an Congrès de numismatique de 1910, non sans ajouter de très curieux détails sur la filière à suivre pour être sacré chevalier. La postulance était un des stages pour parvenir à ce grade. L'auteur nous renseigne encore sur le costume porté par les Postulants, sur les usages observés dans leurs rapports avec leurs supérieurs et les membres de l'Ordre, etc.

Pour en revenir au coin découvert et qui formait l'une des faces d'un jeton qui est à retrouver, M. Babut suppose qu'il est l'ouvrage de Jean-François Coquardon, qui travaillait pour l'Ordre dans le premier quart du XIXe siècle. H. C.

Musée national suisse à Zurich. XIXe Rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé, au nom de la commission, par la Direction, 1910. Zurich, 1911, br. in-8° de 83 p., avec 6 pl.

Ce document, composé sur le même plan que les précédents, comporte quelques chapitres purement administratifs dans lesquels sont examinés les moindres faits de l'existence de notre Musée national. Ils sont peut-être nécessaires, mais ce ne sont pas eux qui nous retiendront longtemps. Il en est d'autres, en revanche, qui nous captivent davantage; ce sont ceux qui nous renseignent sur le mouvement et l'augmentation des collections. Celles-ci suivent toujours leur marche progressive, si bien que la question des locaux, maintenant trop exigus, devra être résolue avant peu.

Parmi les objets qui sont venus les compléter de la façon la plus heureuse, il faut citer : une statue en bois peint de la Madone avec l'enfant, du XIVe siècle; un saint Martin, statue en bois du commencement du XVe siècle. Ces deux objets proviennent de la Suisse centrale ; ils sont malheureusement mutilés. A noter encore divers bijoux du VIIe au VIIIe siècle, trouvés à Beringen; une collection de pendeloques d'argent des XVe au XVIIIe siècles, des modèles en cuivre repoussé provenant de l'atelier de l'orfèvre Pierre Oeri, à Zurich.

L'année 1910 a été particulièrement favorable au Cabinet de numismatique. La famille de notre regretté collègue, M. J. Meili, a donné, afin de compléter la collection léguée au Musée par le défunt, trente-deux monnaies d'or et mille six cent vingt-deux médailles, jetons et insignes d'ordre de chevalerie brésiliens. De ce chef, cet établissement se trouve possesseur de la plus belle collection de monnaies et médailles du Brésil connue.

A noter, comme étant entrés dans les cartons du Musée, un exemplaire du fameux Berthathaler de Soleure, la monnaie d'or commémo-

rative de l'Alliance des Confédérés avec Henri IV, 1602, l'écu des trois cantons daté de 1550, le sextuple ducat de l'évêché de Coire de 1613, l'écu de 1633 du même évêché, l'écu de Genève de 1595, le ducat de Schaffhouse de 1657, l'écu-médaille de la ville de Saint-Gall de 1566, par Stampfer, la médaille de bronze d'Henri d'Orléans de Longueville et d'Anne de Neuchâtel.

A côté de ces pièces de premier ordre, il en est d'autres de moindre importance et une quantité de médailles contemporaines, la direction du Musée n'estimant sans doute pas qu'il soit urgent d'attendre qu'elles deviennent anciennes et rares pour se les procurer, quelquefois à des prix élevés. C.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Quinzième année, 1910. Paris, 1910, in-8° de XLIV-330 p. avec des graphiques et 4 pl.

Ce quinzième rapport rend compte, avec une scrupuleuse exactitude, de l'activité considérable déployée à la Monnaie de Paris au cours de l'année 1909.

En outre, de nombreuses statistiques renseignent le lecteur sur tout ce qui concerne la production des métaux précieux, ainsi que la fabrication et la circulation des monnaies dans le monde entier.

A signaler l'une d'elles, rendue très claire à l'esprit, grâce à trois cartes en couleur et établie à la suite du recensement monétaire du 16 octobre 1909. Elle concerne les proportions relatives de l'or et des écus dans les différents départements français; le pour-cent de l'or entrant dans les sommes recensées, et enfin l'importance numérique des monnaies divisionnaires et des pièces étrangères dans ces mêmes départements.

La cinquième partie, consacrée aux lois monétaires des différents pays étrangers, se rapporte, dans le présent volume, à l'Espagne. Quant aux médailles acquises par la Monnaie de Paris, et dont quelques-unes sont reproduites sur les planches, ce sont certainement de jolis spécimens, mais nous ne saurions cependant pas y trouver de chef-d'œuvre qui s'impose. H. C.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances. Seizième année, 1911. Paris, 1911, in-8° de XXXVI-307 p. avec 4 pl.

Nous consacrerons seulement quelques mots à ce volume. En dire plus ne serait guère que répéter ce que nous avons dit, à réitérées fois, de ceux qui l'ont précédé.

Nous avons toujours là la documentation la plus rigoureuse sur tout ce qui touche de près ou de loin à la numismatique contemporaine.

La cinquième partie est consacrée cette fois-ci à la législation monétaire du Portugal. La première loi reproduite est celle du 29 juillet 1854 et la dernière date seulement du 27 mai 1911. C'est un décret relatif à la réforme du système monétaire destiné à mettre celui-ci en harmonie avec ceux des pays voisins.

Parmi les médailles et plaquettes entrées en possession de la Monnaie, on distinguera le beau portrait de Rouget de l'Isle, l'immortel auteur de la *Marseillaise*, par A. Borrel. H. C.

Paul Bordeaux. *Les boîtes à tabac pourvues de barèmes servant à calculer la rapidité des navires.* Bruxelles, Vromant et Cie, 1911, br. in-8° de 24 p., avec 1 pl. (Extr. des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome XXIV, 3e et 4e livr., 1910.)

On conserve, dans quelques musées du nord-ouest de l'Europe et dans plusieurs collections particulières, des boîtes en laiton ou en cuivre rouge, destinées à serrer une courte pipe et du tabac à fumer, et employées autrefois par les marins dans leurs voyages aux pays d'outre-mer. Les unes portent des dessins divers et des inscriptions en langue hollandaise; d'autres, fabriquées à Iserlohn (Prusse rhénane), au XVIIIe siècle, sont ornées de représentations en ronde bosse, avec des lettres repoussées. Les plus anciennes sont ovales, celles de fabrication plus récente, de forme rectangulaire. Or, dans le nombre de ces objets portatifs, dont les dessins ou les inscriptions ont fait l'objet de diverses études, il en est quelques-uns qui portent des tables arithmétiques ou des calendriers. Il en est aussi — et ce sont là les plus intéressants pour l'histoire de la navigation — qui permettent, par la table dont leur couvercle est pourvu, de reconstituer les moyens de calcul employés par les anciens Hollandais pour déterminer la vitesse des navires.

C'est à cette constatation qu'est destinée la très intéressante brochure de M. Bordeaux, lequel, par l'examen et la comparaison des barèmes de diverses boîtes à tabac, trouva la solution de leur emploi dans l'inscription de l'une d'elles, celle qu'on trouve au Musée de Middelbourg. Cette boîte porte la date de 1729; les autres sont plus récentes et sont conservées entre autres à Leeuwarden, Groningue et Lubeck.

E. L.

Alph. de Witte. *Quelques sceaux-matrices de ma collection.* Deuxième article. Bruxelles, 1911, br. in-8° de 9 p. avec 1 pl. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1911.)

Dans ces quelques pages, M. de Witte, poursuivant la publication des sceaux-matrices en sa possession, en décrit cinq. Ce sont : 1° le sceau d'Adrien-Jean Van Borssele, personnage hollandais vivant à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe; 2° deux cachets de la ville de Menin, des XVIIe et XVIIIe siècles également; 3° un sceau du tribunal de la commune de la ville libre de Bruxelles, tribunal institué par les représentants provisoires de la nation belge, au lendemain de l'occupation du pays par les armées françaises. Établi le 21 novembre 1794, il cessa d'exister avec la rentrée des Autrichiens dans la capitale du Brabant, le 25 mars 1793. Enfin 4° le sceau de l'administration de l'arrondissement de Brabant pendant l'occupation française. Cette division en arrondissements dura moins d'une année, de sorte que le sceau décrit, d'une gravure médiocre, n'a pu être utilisé que fort peu de temps. H. C.

Vicomte B. de Jonghe. *Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin Ier, le Grand.* Bruxelles, 1911, br. in-8° de 7 p. avec fig. dans le texte. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1911.)

La très rare et très belle monnaie que publie M. de Jonghe offre quelques particularités. Le revers surtout, dont la légende est incompréhensible, présente une si grande analogie avec celui d'un rarissime médaillon d'or conservé au Musée de Vienne, qu'on peut se demander si la pièce barbare n'en serait pas la copie.

L'auteur ne le croit pas, car, ainsi qu'on le sait, ces médaillons d'or n'avaient pas une circulation intense. Il pense plutôt que nous sommes en présence de l'imitation d'un sou d'or de Constantin le Grand, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Le lieu d'origine de la pièce ne peut se déterminer; celui de sa découverte est également inconnu. I. R.

Victor Tourneur. *Ministère des sciences et des arts. Bibliothèque royale. Cabinet des médailles. Catalogue des médailles du royaume de Belgique.* T. I. (1830-1847). Bruxelles, 1911, gr. in-8° de LXVIII-256 p. avec 2 + 34 pl. et fig. dans le texte. Prix : 12 francs.

Ce catalogue descriptif, rédigé avec une compétence indéniable, par le conservateur-adjoint du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, peut servir de modèle aux établissements simi-

laires qui seraient tentés de faire connaître au public le contenu de leurs tiroirs.

Ce volume, qui doit être suivi de deux autres, est fort bien imprimé et non moins bien illustré.

Il s'ouvre par un avertissement dans lequel l'auteur fait l'historique de la collection, dit de quoi elle se compose, quel intérêt elle présente, quel ordre il a adopté pour la décrire, etc.

Considérant la médaille comme étant avant tout un document historique, il la classe : 1° chronologiquement, 2° par communes, 3° alphabétiquement, en utilisant la légende du droit.

Après l'avertissement, vient une introduction qui traite plus spécialement de l'art de la médaille en Belgique pendant la période qui s'étend de 1830 à 1847. L'auteur la dénomme époque de Braemt, du nom de l'artiste qui y brille du plus vif éclat.

Ainsi qu'on le sait, la Belgique fut annexée à la France de 1794 à 1814. Pendant ces temps troublés, l'art de la médaille n'y fleurit pas, d'autant plus qu'un article de loi prescrivait qu'il n'y avait dans toute l'étendue de la République qu'un seul atelier monétaire situé à Paris. Sous ce rapport, la période qui suit et qui s'étend de 1815 à 1830, marque un réveil et une amélioration. Un artiste l'illustre particulièrement, c'est Jean-Henri Simon, à qui M. de Witte vient de consacrer une note dans la *Gazette numismatique* de Bruxelles. Il faut cependant arriver à Joseph-Pierre Braemt pour assister à une véritable efflorescence de l'art de la médaille, due surtout à l'introduction du tour à réduire.

C'est donc à ses œuvres et à celles de la pléiade de graveurs qui gravitent à ses côtés qu'est consacré le présent catalogue. Il donne la description de sept cent nonante et une médailles, dont la plus ancienne remonte à 1829 et la plus récente à 1847. Ces descriptions sont, autant que nous pouvons en juger, fort claires et parfaitement exactes; elles sont accompagnées, lorsqu'il y a lieu, de notes bibliographiques permettant de recourir aux sources.

Peut-être quelque puriste connaissant à fond le sujet traité trouvera-t-il à glaner, ici ou là, un certain nombre d'erreurs vénielles, comme un ouvrage de cette sorte en contient toujours.

Pour nous qui ne le sommes pas, nous ne pouvons que constater le profit que nous avons tiré de la lecture de ce volume. Il fait le plus grand honneur à M. V. Tourneur, qui est bien certainement un des numismates les plus érudits de son pays qui en compte tant. H. C.

Vicomte B. de Jonghe. *Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (1604-1631).* Bruxelles, 1912, br. in-8° de 10 p. avec 1 pl. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1912.)

L'auteur s'est déjà occupé du monnayage d'Anne de la Marck en publiant, en 1890, quelques pièces frappées par cette abbesse. Aujourd'hui, après avoir rappelé très succinctement ce que l'on sait des origines de l'abbaye de Thorn et de son monnayage, il nous donne la description de neuf autres pièces d'Anne de la Marck, toutes en sa possession. Ce groupement présente ceci de particulier que les monnaies qui le composent sont restées inconnues à Wouters dans sa *Notice historique sur l'ancien chapitre impérial de chanoinesses à Thorn.* I. R.

Forrer, L. *Biographical Dictionary of medallists, coin-, gem- and seal-engravers, mint-masters, etc., ancient and modern, with references to their works. B. C. 500. — A. D. 1900*, t. V. London, 1912, in-8° de 739 p. avec nombreuses figures dans le texte. (Extr. de la *Monthly numismatic Circular.*)

Poursuivant l'œuvre de bénédictin à laquelle il a voué ses soins, M. L. Forrer vient de faire paraître le tome cinquième de son *Dictionnaire des graveurs*, ce qui fait que l'œuvre s'achemine vers la fin.

Lorsqu'on parcourt ce nouveau volume, qui contient les noms commençant par les lettres R et S, on reste confondu des renseignements de tous genres qu'il renferme. On est plus étonné encore à la pensée des lectures faites et à la somme de notes nécessitées pour sa rédaction.

Les services que cet ouvrage rend déjà et rendra surtout lorsqu'il sera achevé sont immenses et la critique devrait désarmer devant un tel effort et une telle érudition.

En le feuilletant, il est, en effet, impossible de ne rien apprendre, même sur les sujets qui vous sont les plus familiers. C'est ainsi que l'auteur de ce compte rendu avouera, sans honte, avoir été surpris en lisant que Mlle Aimée Rapin, l'artiste peintre de Genève, s'était aussi exercée dans l'art délicat du médailleur.

Et pour ne parler que de nos compatriotes, que de noms inconnus nous seront révélés par M. Forrer, à qui va notre reconnaissance.

Parmi les notices consacrées aux artistes suisses, on remarquera les suivantes : Roch, Rosenbaum, Schwendimann, etc., etc., et, à tout seigneur, tout honneur, Stampfer, l'habile graveur zurichois du XVIe siècle.

Mais à côté de renseignements parfaitement justes et qu'on est en droit d'attendre d'un ouvrage spécial comme celui-ci, on se demandera si, dans bien des cas, l'œuvre n'aurait pas gagné à être allégée.

Que vient faire ici, par exemple, le nom de Mme de Récamier? Est-ce un effet rétroactif de sa beauté qui avait engagé A. Dupré à la prendre pour modèle? Soit! Mais pourquoi ne trouvons-nous pas ceux de tous les monarques de l'univers dont les traits ont été reproduits par le burin?

On pourrait adresser la même question au sujet de Hans Sandreuter, le peintre suisse. Avoir *dessiné* la médaille de Bœcklin ne nous paraît pas suffisant pour insérer son nom ici. Il a d'autres mérites, n'ayant rien à faire avec l'art du médailleur.

Et P.-Ch. Strœhlin! L'honneur d'avoir présidé la Société suisse de numismatique et le fait d'avoir été l'heureux possesseur d'une des grandes collections numismatiques connues, n'expliquent que très faiblement de le voir mis, *post mortem*, au nombre des graveurs. Sans doute le comptoir qu'il a dirigé quelques années a *édité* un certain nombre de médailles, mais sans qu'il y eût mis personnellement la main.

De quel privilège spécial la Société *hongroise* des amis de la médaille jouit-elle pour être au bénéfice d'un article consacré à son activité, alors que d'autres sociétés absolument similaires et non moins actives sont laissées de côté?

Nous pourrions encore citer plusieurs cas analogues.

S'il y a du superflu, il manque parfois dans le dictionnaire certains renseignements qu'on serait bien aise d'y trouver. Telles les dates de naissance et, lorsqu'il y a lieu, de décès. Chose curieuse, cette absence concerne surtout les contemporains.

Ainsi Ch.-Félix Roumieux est né à Genève, le 23 avril 1828, et est mort dans la même ville, le 15 décembre 1911. Il était avant tout antiquaire et gravait par occasion. On aurait pu ajouter qu'il était l'auteur de la petite médaille bachique dite des élections (Genève, 1889), dont il existe deux variétés très différentes du droit et dont le revers n'est autre que l'imitation très réussie, trop réussie, du décime de Genève de 1794, de Wielandy (Demole, n° 608). Il avait un talent réel pour ces *copies* de pièces anciennes, ainsi qu'il les nommait avec bonhomie. Il a encore *copié*, à notre connaissance, le mi-décime à la ruche de 1794 (Dem., n° 607) et le 42-sols de 1831 (Dem., n° 670). Peut-être en a-t-il d'autres sur la conscience.

Ces détails ont certainement un autre intérêt pour nous, que de savoir qu'il est l'auteur de la médaille des noces d'or de Pierre Machet et de Joséphine Pfister, pièce sans valeur aucune.

On remarquera que ces défauts affectent des personnages de

deuxième ou troisième rang, les renseignements étant plus difficiles à se procurer pour eux que pour les princes de l'art, dont la vie est connue dans les moindres détails.

C'est cependant pour ces obscurs qu'on a le plus souvent recours à un dictionnaire ; il y a donc urgence à ce que les notices qui les concernent soient aussi complètes que possible et surtout de la plus grande exactitude.

La famille Royaume n'est française que par son origine. Elle devint rapidement genevoise, deux de ses membres, Pierre Ier et Isaac Royaume ayant été reçus bourgeois de Genève dès 1598.

L'énumération de ces vétilles, comparées à l'ensemble de l'œuvre, montreront à M. Forrer — qui ne nous en voudra pas — que nous nous y sommes vivement intéressés.

Nous ne nous dissimulons nullement les difficultés de tous genres qu'il a fallu vaincre, c'est pourquoi nous admirons l'esprit de suite et le travail qui les ont surmontées. H. C.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant savoir que M. E. Renart, libraire-expert, 2, rue de Lorraine, à Maisons-Alfort (Seine), vient de faire paraître un supplément aux divers répertoires de collectionneurs français et aux listes d'amateurs étrangers qu'il publie depuis 1893.

Cette nouvelle publication forme un volume de 600 pages contenant environ 8,500 adresses d'amateurs, dont plus de 2,450 adresses de collectionneurs américains et 1300 adresses de commerçants en antiquités de tous genres et de toutes nationalités.

La nature des collections étant indiquée par des signes figuratifs, dispense le lecteur de la connaissance de la langue française.

Pour les demandes, s'adresser à l'auteur, ou à Genève, à MM. Thury, Baumgartner et Cie, 4, rue Diday.